



*Cours de piano*  
*Irina Evtchenko*



Professeure de musique diplômée  
Membre de l'Association des professeurs de musique du Québec  
[www.apmqmta.org](http://www.apmqmta.org)

3295 Ridgewood,  
Montreal, Quebec H3V 1B4  
Tell: 514-994-3228  
Facebook Piano Studio Irina  
[pianoirinastudio@gmail.com](mailto:pianoirinastudio@gmail.com)

# Politiques du cours de piano Irina

## Notes préliminaires

1. En s’inscrivant à ce cours, l’étudiant confirme les avoir lues, en voir approuvé les termes, et s’engage à s’y conformer
2. Le mot étudiant comprend le parent, dans le cas d’un enfant mineur. Le mot professeur désigne Irina Evtchenko, professeur indépendant.
3. L’année scolaire s’étend du 1<sup>er</sup> septembre au 30 juin.
4. Les politiques établies dans ce livret entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2019 et remplacent toutes les précédentes.

## Table des matières

1. Inscription et calendrier des cours.....	3
2. Déroulement des cours.....	3
3. Honoraires et versements .....	3
4. Absences et ponctualité.....	5
5. Politique de résiliation des cours.....	6
6. Votre instrument .....	6
7. Pratique à la maison.....	7
8. Le matériel d’apprentissage.....	7
9. Questions de santé .....	7
10. Formation musicale – Piano.....	7
11. Accueil et communication.....	8
12. Stationnement.....	9

# 1 Inscription et calendrier des cours

1.1 *Cours régulier.* L'inscription peut se faire est valide pour une session de huit (8) cours consécutifs. À moins d'avis contraire, cette inscription se renouvelle automatiquement à son terme, selon les mêmes modalités, jusqu'à la fin de l'année scolaire.

1.2 L'année scolaire s'étend du 1<sup>er</sup> septembre au 30 juin et peut inclure jusqu'à cinq (5) session, comprenant chacune huit(8) cours, pour un totales de 40 cours.

1.3 Un calendrier des cours est remis à l'étudiant au début de chaque session.

1.4 *Cours hors session.* Des cours individuels sont offerts sur demande dans certains contextes.

Ex. cours d'été, cours supplémentaires, cours occasionnels, durant les semaines de congé scolaire.

## 2. Déroulement des cours

2.1 Les cours sont hebdomadaires

La durée suggérée d'une période de cours est la suivante :

Pour les enfants de 7 ans et moins	30min.
Pour les enfants de 7 ans et plus, les adultes	45 min. ou 60 min.

2.2 Tous les cours pratiques sont individuels (privés) et la langue d'instruction peut être le français ou l'anglais au choix.

## 3. Honoraires et versements

3.1 *Facturation.* La Loi sur la protection du consommateur (L.R.Q.c.p-40.1) prévoit des dispositions régissant des studios qui offrent des sévices à exécution successive comme

les cours de musique. Par conséquent, une facture qui tient lieu de contrat est remise à l'étudiant au début de chaque session.

3.2 Les cours de musique sont exempts de TPS et de TVQ

3.3 *Honoraires des cours réguliers.* Les honoraires par session de huit (8) cours sont établis selon la durée de la période suggérée :

30 min	240\$
45 min	280\$
60 min	320\$

En prenant une session de 8 cours hebdomadaires sans interruption (sans absence) vous obtiendriez un cours supplémentaire gratuit (voire section 4.2)

3.4 Les honoraires sont dus en entier au début de chaque session.

3.6 *Honoraires des cours hors session :*

30 min	30\$
45 min	35\$
60 min	40\$

Le paiement de chaque cours individuel est réalisé avant le cours.

Prévoir les frais de déplacement dépendant de distance, si le professeur enseigne à votre domicile.

3.7 Les modes de paiement acceptés sont : chèque ou argent comptant.

Les chèques doivent être libellés à l'ordre de Irina Evtchenko.

3.8 Des retards répétés dans les versements d'honoraires peuvent conduire à une suspension des cours jusqu'à ce que le solde soit payé, ou que des arrangements soient pris.

## 4 Absences et ponctualité

4.1 **Sessions de huit cours.** La case horaire qui est attribuée à l'étudiant lui est réservée pour toute la durée de l'année scolaire, à moins d'un non renouvellement d'une session.

4.2 **Le cours gratuit.** Le cours gratuit n'est pas un droit, mais un privilège. Une récompense d'un cours gratuit sera attribuée aux étudiants qui se présenteront à tous les huit cours hebdomadaires sans aucune absence.

4.3 **Changement horaire.** Il est possible pour un étudiant de demander un changement d'horaire occasionnel, à certaines conditions :

- Un préavis de 48 heures est nécessaire;
- Le cours doit avoir lieu dans la même semaine ;
- Le professeur doit être disponible.

4.4 **Absences de l'étudiant.** Seulement deux absences par session de 8 cours vont être acceptables et créditées, plus que deux absences seront à compte d'étudiant.

Toutes les absences sans préavis de 24h seront inadmissibles à une remise de cours et un crédit ne pourra pas être appliqué.

*Les situations d'urgence seront traitées au cas par cas.*

4.5 Pour une annulation de dernière minute, veuillez téléphoner ou texter 514-994-3228 et laisser un message sur la boîte vocale, plutôt que utiliser le courriel électronique.

4.6 **Retard de l'étudiant.** Il est préférable d'arriver légèrement d'avance, pour que le cours puisse commencer à l'heure. L'étudiant qui est en retard à son cours ne pourra pas bénéficier de toute sa période, mais terminera à heure prévue, et ce, peu importe le motif.

4.7 **Absence ou retard du professeur.** Si le professeur est dans l'impossibilité de donner un cours, l'étudiant en sera avisé le plus tôt possible et une autre période convenable lui sera offerte. Si la porte n'est pas ouverte à temps, s.v.p. veuillez attendre une dizaine de minutes avant de retourner à la maison. Tout retard sera compensé.

Si une reprise de cours accordée n'est pas donnée à la fin de la session ou avant, un crédit pourra être appliqué à la session prochaine.

## 5 Politique de résiliation des cours

5.1 *Résiliation par l'étudiant.* L'étudiant peut mettre fin à ses cours en tout temps. Un préavis de huit (8) jours est requis si le retrait a lieu avant la fin de l'année scolaire.

5.2 *Résiliation par le professeur.* Le professeur peut en tout temps mettre fin aux cours de l'étudiant qui, après avoir été averti et avoir eu le temps de corriger la situation, persiste dans l'un des comportements indésirable, une attitude nonchalante, un refus de coopérer ou un manque flagrant d'intérêt pour les cours ou la pratique

5.3 *Sommes exigibles.* Lors de l'arrêt des cours, l'étudiant doit régler les soldes impayés, s'il y a lieu.

5.4 Une pénalité équivalente aux honoraires d'un cours est exigée dans le cas où un étudiant résilie ses cours sans un préavis de huit (8) jour.

5.5 L'étudiant qui saute une session ou qui retarde le renouvellement d'une session doit se soumettre aux politiques de résiliation de cours énoncées plus haut. Il n'y aura pas de pénalité. Par contre, une case horaire ne peut être réservée, moins que tous les cours sautés ne soient payés.

### Votre instrument

6.1. Tout étudiant doit disposer d'un instrument adéquat pour pratiquer à la maison. Un piano acoustique est préférable!

L'étudiant peut travailler sur un piano ou un clavier numérique (angl. *digital*), pourvu qu'il soit standard (88 touches) avec pédale(s) et qu'il possède un «toucher piano».

## 7 Pratique à la maison

7.1 La pratique à la maison est un engagement à long terme qui doit être pris au sérieux, autant par les étudiants adultes que par les enfants. Une pratique à la maison adéquate est absolument nécessaire pour progresser. Le temps de pratique varie selon l'âge, le niveau et les attentes de chacun. Idéalement, on pratiquera chaque jour le temps que dure notre cours.

7.2 Veuillez prévoir un environnement confortable avec éclairage suffisant. La posture à l'instrument doit être surveillée pour éviter les mauvaises habitudes techniques. La hauteur du banc doit être ajustée et l'ajout d'un repose-pied est parfois nécessaire.

## 8 Le matériel d'apprentissage.

8.1 Le matériel (cahiers, livre, disques partitions etc.) n'est pas inclus dans les honoraires. Le choix de ce matériel est à la discrétion du professeur. Tout le matériel dont l'étudiant a besoin pour le cours est fourni par le professeur. La facture pour ces articles est payable la semaine suivant leur livraison.

8.2 *Les photocopies* de partitions sont d'ailleurs strictement refusées aux concours et aux examens.

## 9 Questions de santé

9.1 L'étudiant souffrant de symptômes de maladie virale contagieuse (pneumonie, grippe, gastro-entérite, etc.) est prié de rester à la maison et de faire remettre son cours à un autre moment (motifs d'absence justifiés)

9.2 Le lavage des mains au savon ou au gel alcoolisé est recommandé avant chaque cours de musique.

## 10 Formation musicale – Piano

10.1 Tous les débutants commencent au niveau préparatoire. Les méthodes utilisées sont «Les contes d'un voyage musical» de Irina Gorin et «The Russian School of Piano Playing». Plusieurs genres musicaux sont présentés dans les méthodes pour débutants :

populaire, classique, jazz, blues, folklore, etc. Par la suite, le genre de répertoire étudié sera généralement classique, quoique d'autres genres musicaux puissent être abordés à l'occasion.

10.2 Après avoir complété le niveau préparatoire, l'étudiant a des options de cursus pouvant être sanctionnés par un diplôme :

- Le programme du Royal Conservatory of music (RCM)
- Le programme de Conservatoire de Musique de McGill

10.3 La formation musicale du pianiste inclut les paramètres suivants :

- La théorie
- La technique
- La formation de l'oreille
- La lecture à vue
- Le répertoire classique.

10.4 La possibilité de s'inscrire à un examen en piano et/ou en théorie musicale est offerte à tous les étudiants, selon le cursus choisi. Les examens ne sont pas obligatoires.

10.5 L'étudiant qui s'inscrit à un examen doit se soumettre aux politiques relatives aux dates limites, à l'annulation, aux modalités de paiement, etc., de l'institution choisie. Chaque institution établit ses propres tarifs, qu'il revient à l'étudiant de défrayer au moment de son inscription.

10.6 L'Étudiant peut choisir à participer dans les concerts, festivals et compétitions. Frais additionnels seront requis.

## 11. Accueil et communication

Les étudiants qui arrivent d'avance sont priés de garder une attitude disciplinaire et respectueuse envers les étudiants qui terminent leur cours.

Les parents sont bienvenus de discuter de l'éducation musicale de leurs enfants. Les échanges peuvent avoir lieu pendant la période de cours, par téléphone, par courriel ou



par écrit. Les cours des autres étudiants ne devront en aucun cas être interrompus ou retardés.

## 12. Stationnement

Soyez avertis que les stationnements du 3295 Ridgewood sont réservés aux résidents de l'immeuble. Veuillez ne pas les utiliser, même brièvement, car ceci pourrait provoquer des plaintes. Veuillez en avertir toutes les personnes qui voyagent avec vous. Selon la signalisation il est possible de stationner votre voiture sur la rue Côtes des Neiges, ou sur la rue Ridgewood.